

Département de l'Aveyron Arrondissement de Villefranche de Rouergue

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS SEGALI

Décision de la Présidente n° 20221205

OBJET : Attribution des lots 2 à 7 du marché de travaux de réaménagement du pôle d'artisanat d'art à Sauveterre de Rouergue

La Présidente de la communauté de communes.

Vu la Loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

Vu l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 20221129-04 du 29 novembre 2022 relative au pouvoir donné à la Présidente pour passer le marché des travaux de réaménagement du pôle d'artisanat d'art ç Sauveterre de Rouergue ; Vu l'analyse des offres des entreprises,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer le lot n°2 « Menuiseries extérieures », à l'entreprise SAS BALLAT - 677, avenue de Rodez, 12160 BARAQUEVILLE, avec un montant global de prestation estimé à 8 808 € HT (10 569.60 € TTC),

ARTICLE 2: D'attribuer le lot n°3 « Cloisonneries Faux Plafonds », à l'entreprise SARL LOUBIERE - 374, Rue des Landes, 12850 ONET LE CHATEAU, avec un montant global de prestation estimé à 18 713.07 € HT (22 455.68 € TTC),

ARTICLE 3: D'attribuer le lot n°4 « Menuiseries intérieures », à l'entreprise SARL BARTHEZ - ZA de l'Issart, 12800 NAUCELLE, avec un montant global de prestation estimé à 14 683.96 € HT (17 620.75 € TTC).

ARTICLE 4: D'attribuer le lot n°5 « Sols Souples », à l'entreprise SAS GASTON et FILS - 40 et 45 Route de Bonipsard, 12300 DECAZEVILLE, avec un montant global de prestation, estimé à 10 176.00 € HT (12 211.20 € TTC).

ARTICLE 5: D'attribuer le lot n°6 « Peintures », à l'entreprise SAS GASTON et FILS - 40 et 45 Route de Bonipsard, 12300 DECAZEVILLE, avec un montant global de prestation, estimé à 8 436.40 € HT (10 123.68 € TTC).

ARTICLE 6 : D'attribuer le lot n°7 « Electricité CF et cf », à l'entreprise SITELEC - 50, avenue de Rodez, 81400 CARMAUX, avec un montant global de prestation, estimé à 30 126.90 € HT (36 182.74 € TTC),

ARTICLE 7: D'attribuer le lot n°8 « Plomberie Sanitaires Ventilation », à l'entreprise SAS EFG - 101 Bis route de Terssac, 81000 ALBI, avec un montant global de prestation estimé à 14 032.12 € TTC.

Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet, dans le cadre du contrôle de légalité.
- Madame la Comptable de la Collectivité.

Fait à Baraqueville, le 05 décembre 2022

La Présidente,

Karine CLEMENT

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DP - Attribution des lots 2 à 7 du MP de réaménagement du pole Objet de l'acte :

d'artisanat d'art à Sauveterre

Date de décision: 05/12/2022

Date de réception de l'accusé 29/03/2023

de réception :

Numéro de l'acte: DP20221205

Identifiant unique de l'acte: 012-200068831-20221205-DP20221205-AU

Nature de l'acte : Autres

Matières de l'acte : 1 .1 .2

Commande Publique

Marchés publics

marchés négociés

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

Nom du fichier : DP 20221205 Attribution des lots 2 à 7 pour les travaux du pole d'artisanat d'art sauveterre.pdf (99_AU-012-200068831-20221205-

DP20221205-AU-1-1_1.pdf)